



Préretraite explication

Par plafaye

bonjour,

ma femme travaille à la banque et on lui propose une préretraite

question : est ce qu'elle fera toujours partie de l'entreprise
jusqu'à sa retraite ou est ce un licenciement rupture du contrat de travail

les retraités de la banque ont droit au comité d'entreprise
aura t'elle toujours droit au comité d'entreprise quand elle arrivera vraiment à la retraite ou elle n'y aura pas droit
comme les autres retraités de la banque car elle ne fera plus partie de la banque

merci d'avance

Par janus2

Bonjour,
Sauf erreur, il n'existe que 2 cas possibles de préretraite, la préretraite pour pénibilité et la préretraite d'entreprise en
cas de PSE.
Le cas de votre femme fait-il partie de ces deux là ?